



FAQ – DNB/BAC – Paul RICOEUR – 15.04.2020 à 12h00

#DNB2020 - Comment seront évalués les élèves de 3^{ème} ?

Ils seront évalués sur la base du livret scolaire de l'année écoulée, à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement. Tous les élèves de collège auront donc cours jusqu'au 4 juillet. L'assiduité (présentiel) sera un critère déterminant pour l'obtention du brevet national.

#DNB2020 - Les notes du 3^{ème} trimestre compteront-elles dans le livret ?

Sous réserve que les conditions et délais de réouverture le permettent, les professeurs organiseront des évaluations à partir du 11 mai 2020 comptant pour le troisième trimestre, comme ils le font habituellement, sur les compétences et connaissances acquises par leurs élèves. La nature de ces évaluations sera la plus proche possible de celle des épreuves des examens.

#DNB2020 - Les candidats devront-ils passer un oral du DNB ?

Pas exactement. L'épreuve orale porte en principe sur la soutenance d'un projet dans le cadre des enseignements interdisciplinaires du cycle 4. Dès lors que les élèves n'ont pas pu mener à bien leur projet ou leur parcours, l'épreuve orale du DNB est donc supprimée. Pour autant et à l'Institut Paul RICOEUR, ils devront passer un oral « type DNB » dont la note entrera seulement dans le livret scolaire, mais participera à l'évaluation des compétences acquises en fin de cycle 4 pour l'entrée au lycée.

#BAC1ère2020 - Comment vont se passer les épreuves du bac de français ?

Pour l'écrit, la note de l'épreuve sera la moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire en français, à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement. Les épreuves orales sont maintenues dans les conditions prévues, à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, sur la base d'une liste d'au moins 15 textes en voie générale qui sera validée par le professeur.

#BAC1ère2020 - Comment va se dérouler la deuxième session des E3C ?

En Histoire-géo, LVA et B, la moyenne qui sera retenue pour le baccalauréat sera l'addition de la note obtenue aux E3C1 et de celles qui seront passées en classe de terminale (E3C3). L'épreuve portant sur l'enseignement de spécialité qui n'est

pas poursuivi en terminale et l'épreuve d'enseignement scientifique sont validées par les notes du livret à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement.

#BAC2020 – Comment seront évalués les élèves de Terminale ?

L'ensemble des épreuves sont validées par la note obtenue dans les disciplines concernées durant les trois trimestres de l'année de terminale à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement. Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives en veillant à l'équité entre candidats. Les coefficients des disciplines de chaque filière resteront identiques. Les mentions sont maintenues.

#BAC2020 – Qu'en est-il des oraux de rattrapage ?

Les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,9 pourront passer des oraux de rattrapage dans les conditions actuelles. Les candidats n'ayant pas obtenu leur baccalauréat en juin pourront se présenter à la session de septembre tout comme les candidats libres.

#BAC2020 – Est-ce que je pourrai poursuivre mes études post-bac ?

Oui, le baccalauréat 2020 donne les droits habituels des bacheliers à tous ses titulaires. Ainsi, si vous avez été admis dans une formation de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la procédure de Parcoursup, vous pourrez vous inscrire dans la formation visée.

#BIA2020 – Le Brevet d'Initiation Aéronautique est-il maintenu ?

Au même titre que le DNB et le BAC, le BIA ne peut se tenir dans les conditions d'épreuves initialement prévues. Nous attendons des informations de la maison des examens à ce sujet.